

événemens qui tiennent quelque chose du miracle, pendant qu'il donnait en Canada de très fortes inspirations à beaucoup de bonnes âmes, de se dévouer au culte de cette Sainte Famille, et de nous prier instamment, pour rendre la chose plus stable et plus utile, d'établir dans Québec et autres lieux de notre Jurisdiction quelques assemblées de femmes et de filles, où on les instruirait plus en détail des choses qu'elles sont obligées de savoir, pour vivre saintement dans leur condition, à l'exemple de la Sainte Famille qu'elles se proposent pour modèle avec les Saints Anges.

Nous, à ces Causes, pour procurer la plus grande Gloire de Dieu, et le plus grand bien des âmes, et spécialement pour le grand désir que nous avons de graver et accroître, autant qu'il est en notre pouvoir, dans le cœur de tous les Peuples que Dieu, par sa divine providence, a commis à notre conduite, l'amour et la dévotion envers cette sacrée Famille de JESUS, MARIE et JOSEPH, et les Saints Anges, permettons, agréons et approuvons les dites Assemblées être faites à Québec, et tous les autres lieux de notre juridiction, pour estre, les dites Assemblées, toutes unies à celles de notre principal résidence, sous la conduite des Ecclésiastiques faisant les fonctions Curiales, ou autres à notre choix, lesquels nous exhortons, et tous ceux qui sont appliqués aux Saints Ministères d'inspirer et augmenter, autant qu'il sera en eux, l'amour et la dévotion envers la dite Ste. Famille de Jésus, Marie et Joseph, et des Saints Anges, comme étant une source inépuisable de grâces et de bénédictions pour toutes les âmes qui y auront une sincère confiance et de contribuer de tout leur pouvoir à l'établissement, progrès et perfection des dites Assemblées. Et afin de rendre cette asso-